



Communiqué : Socfin

Greenpeace publie sur son site internet (<http://www.greenpeace.org/france/fr/>), un article intitulé « Menaces sur les forêts africaines » qui se présente abusivement comme une enquête sur la nouvelle frontière de la déforestation en Afrique.

Nous sommes injustement mis en cause dans cet article et entendons contester formellement nombres d'allégations inexactes ou tendancieuses concernant notre activité en Afrique.

Greenpeace présente nos activités d'une manière radicalement erronée, de toute évidence avec l'objectif de jeter le discrédit sur les opérations de notre groupe et de nous dénigrer tant auprès du public et de nos actionnaires qu'auprès de nos partenaires commerciaux et financiers.

Greenpeace prétend que SOCFIN « fait peser une grave menace sur les forêts tropicales africaines » du fait de déforestations ou de conversions d'espaces abandonnés en plantations, faisant ainsi planer une « menace climatique » considérable.

L'argument essentiel de Greenpeace réside dans le prétendu non respect par notre groupe des normes environnementales admises par la plupart des sociétés multinationales.

De telles accusations sont fausses et diffamatoires.

SOCFIN qui pratique depuis longtemps une politique de non déforestation et de protection des forêts existantes, a traduit ses engagements dans le document intitulé « Zéro déforestation » du 30 octobre 2015 (<http://www.socfin.com/Files/media/News/0DeforestEN2.pdf>).

Cette formalisation de notre politique fait suite à des démarches de Greenpeace, à l'issue de courriers et discussions, notamment en présence de représentants de la Société Financière Internationale (SFI), filiale de la Banque Mondiale, ainsi que d'autres ONG impliquées.

Notre démarche fût accueillie positivement par Greenpeace, cette dernière se réjouissant de l'engagement pris malgré le fait que la méthodologie choisie ne soit pas celle développée par leur structure, mais en accord avec les définitions données par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Ce choix fut également validé par la SFI, répondant aux critères stricts de ses directives ainsi que de celles de l'OCDE.

Cet engagement faisait suite à la « Sustainability Policy » rendue publique le 31 juillet 2015 et couvrant la majeure partie des demandes de Greenpeace.

Par cette politique, le Groupe Socfin s'était déjà engagé à :

- Se conformer aux Principes et Critères de la Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO), à la norme Forest Stewardship Council (FSC) et aux Standards de Performance de la SFI ;



- N'entreprendre aucun développement dans les aires à Hautes Valeurs de Conservation (HVC), donc, dans les forêts tropicales auxquelles GREENPEACE fait référence ;
- N'entreprendre aucun développement dans les habitats critiques (naturels ou modifiés);
- Respecter les droits des communautés locales et autochtones, y compris leur droit de donner ou de refuser leur consentement libre, préalable et éclairé.

Il est donc particulièrement inexact et injuste de nous reprocher « une absence criante d'engagement environnemental ».

Greenpeace a accusé réception du courrier tout en regrettant que l'approche High Carbon Stock (HCS) développée par leur structure, ne soit pas retenue ce qui par ailleurs pourrait également, selon eux, engendrer un risque commercial important.

Pourtant, la politique de « Zéro-déforestation » du Groupe Socfin prend en compte la plupart des aspects couverts par l'approche HCS, notamment :

- Le respect des droits des communautés locales et autochtones ;
- La protection des moyens de subsistance des communautés locales (par la protection des aires HVC (« rôle fondamental pour la satisfaction des besoins de base de communautés locales ») ;
- La protection des forêts primaires et à HVC ;
- La réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre.

Les « normes » auxquelles se réfère Greenpeace, n'ont aucune réalité scientifique, pas plus que les définitions que donne cette ONG, du «degré» zéro de déforestation» ou de la « forêt ».

Ces imprécisions démontrent le caractère mal fondé des accusations dirigées contre nous.

Aucune entité du groupe ne procède à la « déforestation » d'une quelconque forêt « primaire » ou « intacte », selon l'expression indifféremment utilisée par Greenpeace.

Greenpeace n'hésite pas à faire à SOCFIN un procès d'intention fondé exclusivement sur des allégations non vérifiées ni documentées, émanant de groupuscules non reconnus.

Greenpeace affirme que les concessions attribuées à SOCFIN en Afrique ne sont que partiellement exploitées, ce qui est exact, mais que leurs plantations pourraient « doubler dans les prochaines années.... », ce qui, en revanche, est parfaitement inexact.

Bien plus, Greenpeace en déduit des conséquences catastrophiques pour les populations locales dont l'alimentation se trouverait gravement compromise.

Une fois encore les affirmations de Greenpeace sont à l'évidence inexactes.

SOCFIN investit dans d'anciennes plantations en procédant à la replantation des zones cultivées par le passé.



Notre démarche a et a toujours intégré une dimension durable en assurant la préservation des forêts existantes : c'est pourquoi, à peine 50% des surfaces de nos concessions sont actuellement mises en valeur.

A titre d'exemple des inexactitudes ou imprécisions de Greenpeace, les 1 800 ha de forêts n'ont jamais été détruits à Sao Tomé : seules d'anciennes plantations ont été remises en exploitation.

Les menaces climatiques que feraient peser les activités de SOCFIN en Afrique, ne recouvrent aucune réalité.

Il en est de même des graves « conflits sociaux » qui seraient générés par les activités de SOCFIN, en Afrique.

Comme dans toute entreprise de taille mondiale, des désaccords peuvent surgir. Mais ceux-ci ont été plus que rares et essentiellement fomentés par des tiers, sans rapport avec les salariés ou les habitants des villages voisins des plantations.

SOCFIN entretient des relations normales avec les organismes sociaux représentatifs, avec les autorités villageoises et les autorités administratives nationales.

Une fois de plus, la référence à de tels conflits sociaux relève du fantasme.

En revanche, les activités du groupe apportent un développement considérable aux zones rurales dans lesquelles il est implanté, grâce à la construction de nombreuses infrastructures sociales (santé et éducation) et collectives (à titre d'exemples, villages, routes, ponts, électrifications, adduction d'eau ...).

SOCFIN n'est jamais, directement ou indirectement, propriétaire des concessions mentionnées mais les cultive en tant que locataire dans le cadre de baux emphytéotiques. Ces concessions et les forêts qui en font parties restent la pleine propriété des Etats.

La volte-face de Greenpeace qui adopte l'argumentation pour le moins contestable de groupuscules hostiles à notre groupe, nous indignent autant que son rapport et les insidieuses confusions qu'il crée dans le but évident de manipuler le lecteur non-averti et de jeter le discrédit sur l'ensemble des opérations du Groupe.